

IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2020

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2021

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

M MARAIN DAVID
25 VOIE DU 48EME COMMANDO
14830 LANGRUNE-SUR-MER

Vos références

Numéro fiscal (C) : 1513124037404

Référence du document : 21 B1 7180185 64
Adresse d'imposition au 01/01/2021 :
25 VOIE DU 48EME COMMANDO
14830 LANGRUNE-SUR-MER

Numéro FIP 140 35 24 4814847789 3
Numéro d'ordre : 2
Date d'établissement : 26/05/2021

Somme qui vous est remboursée

160,00 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2020.
Vous serez remboursé à l'été 2021.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur
[impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique
« Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 25 811
Nombre de parts : 2.25

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](#) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

*Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.*

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

Détail des revenus		Déclar. 1	Total
Salaires.....		29540	
Déduction 10% ou frais réels.....		- 3729	
Salaires, pensions, rentes nets.....		25811	25811
Revenu brut global.....			25811
Revenu imposable.....			25811
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴			343
Décote.....			- 343
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵			
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	Montant déclaré 2	Montant retenu 2	
Montant de la réduction d'impôt.....		0	
Total des réductions d'impôt ²⁰			0
Impôt total avant crédits d'impôt.....			0
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS			
Dépenses pour la transition énergétique de l'habitation principale.....	Montant déclaré	Montant retenu	
Montant du crédit d'impôt calculé.....	4397		
Frais de garde des jeunes enfants.....	320	320	- 0
Montant du crédit d'impôt calculé.....			- 160
IMPOT NET			
Total de l'impôt sur le revenu net.....			- 160
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2020 :			
IMPOT SUR LE REVENU			
Impôt sur le revenu 2020 dû ⁵³ :			- 160
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE.....			160
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.			
Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.			
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES			
Revenu fiscal de référence ²⁵			25811
PLAFOND EPARGNE RETRAITE			
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE			

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES REÇUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
D		1		2					2.25

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

>>> Suite de votre avis

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2021, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2022 est de :

	Déclar. 1
Plafond total de 2019.....	15810
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	3923
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 3973
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052
Plafond calculé sur les revenus de 2020.....	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2021.....	= 16062